

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la 334^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 3 octobre 2017, à 18h00, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Johanne Allaire
 Roxanne Cléroux
 Louise Lacoste
 France Lamarche
 Lyne Larouche
 Martine Lavoie
 Christiane Pichette
 Annie Saint-Germain

Messieurs Robin Blanchet
 Jacques Cyr
 Marc DeBlois
 Jean-Philippe Martin
 Hervé Pilon
 Étienne Rouleau

INVITÉS PRÉSENTS

Mesdames Véronique Côté
 Isabelle Legault

ABSENCES MOTIVÉES

 Lucie Buis-Petit
 Sylvain Chaput
 Anthony Lacopo

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de la 333^e assemblée ordinaire: corrections et approbation**
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (*) 5.1 Octroi du contrat de construction pour le pavillon « D » et financement
 - (d) 5.2 Bilan des activités 2016-2017 et Plan de travail 2017-2018
 - (d) 5.3 Rapport annuel du Comité d'éthique et de la recherche (CÉR) du Collège 2016-2017
 - (d) 5.4 Sanction des études
 - 5.4.1 Diplôme d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions au MÉES
 - 5.4.2 Attestations d'études collégiales (AEC) décernées par le Collège
 - (d) 5.5 Politique de lutte contre le tabagisme – avis de motion
 - (d) 5.6 Boutique / COOP
 - (*) 5.7 Régime d'emprunts à long terme (si requis par le Ministère)
- 6. Points d'information**

- 6.1 État de la situation sur les relations de travail avec le Syndicat des enseignantes et enseignants
- 6.2 Révision du Plan stratégique 2014-2020
- 6.3 Portrait de la population étudiante – automne 2017
- 6.4 Plan de travail des départements 2017-2018

7. Correspondance et communications écrites

8. Varia

CA17/18-334.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

La séance débute par la présentation du point 6.1. Le directeur général indique aux administrateurs que ce point sera traité à huis clos. Un membre propose de voter sur la tenue du huis clos. Le huis clos est voté à majorité des membres du Conseil. Le point 6.1 se déroule donc à huis clos.

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Un point est ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit du point 5.8 « Règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres ».

Il est proposé par : Mme Johanne Allaire

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 334^e assemblée.

CA17/18-334.2
PROCÈS-VERBAL
DE LA 333^e
ASSEMBLÉE
ORDINAIRE

2. Procès-verbal de la 333^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Un administrateur propose un ajout au procès-verbal.

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : M. Étienne Rouleau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 333^e assemblée ordinaire avec les modifications proposées.

CA17/18-334.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT
DE CE
PROCÈS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général a déposé un tableau indiquant le suivi des décisions du Conseil d'administration.

CA17/18-334.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du directeur général

Le directeur général indique aux administrateurs que le site Internet du Collège a été mis en ligne et qu'il est maintenant opérationnel. Il informe également les administrateurs que le 26 septembre 2017, des conseillers d'orientation des écoles secondaires ont été invités à démystifier le programme de Techniques de muséologie offert en exclusivité au Collège Montmorency.

CA17/18-334.5/
POINTS DE DÉCISION

5. Points de décision

(*) 5.1 Octroi du contrat de construction pour le pavillon « D » et financement

Le directeur général propose que ce point soit traité à huis clos étant donné que certaines des informations qui seront échangées revêtent un caractère confidentiel alors que d'autres représentent des informations sensibles. Un administrateur propose que les administrateurs votent sur la tenue d'un huis clos lors de la présentation de ce point. Les administrateurs ont voté à majorité pour la tenue du huis clos.

Madame Isabelle Legault, directrice des services financiers et des ressources matérielles et le directeur général ont présenté aux administrateurs les documents déposés en lien avec le contrat de construction d'un centre d'apprentissage en santé et en recherche.

Un appel d'offres public (numéro AO-1617-008) a été réalisé du 29 août au 28 septembre 2017, pour déterminer l'entrepreneur général qui effectuera les travaux de construction du centre d'apprentissage en santé et en recherche (remplacement des modulaires).

Cinq soumissionnaires ont déposé une offre de services et le classement des trois premiers entrepreneurs est le suivant :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
1. Groupe Geysler inc.	\$ 21 582 000,00
2. Construction Socam Ltée	\$ 21 678 000.00
3. Lavacon	\$ 22 282 490.22

CONSIDÉRANT la croissance de l'effectif étudiant et l'augmentation du devis scolaire;

CONSIDÉRANT le retrait des modulaires incluant la structure et leurs équipements;

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis par la firme d'architectes YWA + DKA + YMA architectes en consortium, la firme d'ingénierie en mécanique/électrique Bouthillette Parizeau et associés (BPA) et la firme d'ingénierie en structure/civil, MLC associés inc.;

CONSIDÉRANT que le Collège a déposé une demande de financement, via le fonds d'investissement stratégique (FIS), en lien avec les besoins en espaces des services rattachés au domaine de la santé et de la recherche;

CONSIDÉRANT que la demande de financement au montant de 15 493 650\$ a été acceptée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public # AO-1617-008 a été réalisé du 29 août au 28 septembre 2017 pour déterminer l'entrepreneur général qui effectuera les travaux de construction du centre d'apprentissage en santé et en recherche;

CONSIDÉRANT que cinq soumissionnaires ont déposé une offre et que le classement des trois premiers entrepreneurs est le suivant :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
1. Groupe Geysler inc.	\$ 21 582 000,00
2. Construction Socam Ltée	\$ 21 678 000.00
3. Lavacon	\$ 22 282 490.22

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues effectuée par le professionnel au projet ainsi que la recommandation de ce dernier (voir document ci-joint);

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur général Groupe Geysler inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la régie, de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général;

Il est proposé par : M. Marc DeBlois

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entrepreneur Groupe Geysler inc. pour un montant de 21 582 000,00 \$ (taxes en sus), pour la construction du centre d'apprentissage en santé et en recherche.

La conclusion d'ordres de changements est autorisée jusqu'à concurrence de 2,5% du montant initial du contrat, c'est-à-dire un montant maximum de 539 550\$ (taxes en sus).

CONSIDÉRANT la croissance de l'effectif étudiant et l'augmentation du devis scolaire;

CONSIDÉRANT le retrait des modulaires incluant la structure et leurs équipements;

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis par la firme d'architectes YWA + DKA + YMA architectes en consortium, la firme d'ingénierie en mécanique/électrique Bouthillette Parizeau et associés (BPA) et la firme d'ingénierie en structure/civil, MLC associés inc.;

CONSIDÉRANT que le Collège a déposé une demande de financement, via le fonds d'investissement stratégique (FIS), en lien avec les besoins en espaces des services rattachés au domaine de la santé et de la recherche;

CONSIDÉRANT que la demande de financement au montant de 15 493 650\$ a été acceptée par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public # AO-1617-008 a été réalisé du 29 août au 28 septembre 2017 pour déterminer l'entrepreneur général qui effectuera les travaux de construction du centre d'apprentissage en santé et en recherche;

CONSIDÉRANT que cinq soumissionnaires ont déposé une offre et que le classement des trois premiers entrepreneurs est le suivant :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
3. Groupe Geysler inc.	\$ 21 582 000,00
4. Construction Socam Ltée	\$ 21 678 000.00
4. Lavacon	\$ 22 282 490.22

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues effectuée par le professionnel au projet ainsi que la recommandation de ce dernier (voir document ci-joint);

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur général Groupe Geysler inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la régie, de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Johanne Allaire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entrepreneur Groupe Geysler inc. pour un montant de 21 582 000,00 \$ (taxes en sus), pour la construction du centre d'apprentissage en santé et en recherche.

D'AUTORISER la conclusion d'ordres de changements jusqu'à concurrence de 2,5% du montant initial du contrat, c'est-à-dire un montant maximum de 539 550\$ (taxes en sus). Il est entendu que chaque ordre de changement devra se faire dans le respect de la délégation de pouvoir autorisée au Règlement de régie interne (numéro 1) et au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (numéro 4) du Collège.

Le montage financier en lien avec la construction du centre d'apprentissage a également été présenté aux administrateurs.

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de 21 582 000.00\$ au plus bas soumissionnaire conforme pour la construction du centre d'apprentissage en santé et en recherche ;

CONSIDÉRANT le montage financier, présenté en annexe ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la régie, de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général ;

Il est proposé par : M. Jacques Cyr

Appuyé par : Mme Christiane Pichette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PERMETTRE au directeur général de demander au MÉES d'aller en emprunt auto financé pour un montant ne dépassant pas 10 millions.

(d) 5.2 Bilan des activités 2016-2017 et Plan de travail 2017-2018

Le Plan de travail 2017-2018 ainsi que le Bilan 2016-2017 sont déposés et brièvement expliqués par le directeur général.

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : M. Marc DeBlois

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECEVOIR le plan de travail 2017-2018 et le Bilan 2016-2017.

(d) 5.3 Rapport annuel du Comité d'éthique et de la recherche (CÉR) du Collège 2016-2017

Madame France Lamarche, directrice des études, explique aux administrateurs que le Comité d'éthique de la recherche du Collège Montmorency a été créé par résolution du Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015, sur la recommandation de la Commission des études. La première réunion du CÉR s'est tenue en avril 2015. L'année 2016-2017 constitue la deuxième année complète de fonctionnement du Comité.

Le Comité doit faire un rapport annuel de ses activités au Conseil d'administration, selon l'article 5.4 de la Politique institutionnelle d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

CONSIDÉRANT la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains en vigueur depuis le 29 septembre 2010;

CONSIDÉRANT que le Comité d'éthique de la recherche a été créé par résolution du Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015;

CONSIDÉRANT l'obligation par ce comité de faire un rapport annuel de ses activités au Conseil d'administration, selon l'article 5.4 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2016-2017 du Comité d'éthique de la recherche.

(d) 5.4 Sanction des études

Madame France Lamarche, directrice des études, soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suite à leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

5.4.1 Diplôme d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanctions

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA17/18.334.5.4.1.

5.4.2 Attestations d'études collégiales (AEC) – sanctions

Aucune attestation d'études collégiales n'a été décernée par le Collège.

(d) 5.5 Politique de lutte contre le tabagisme – avis de motion

Le directeur général rappelle aux administrateurs que les établissements d'enseignement collégial et universitaires ont à se conformer à l'obligation imposée par l'article 11 de la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme* (2015, chapitre 28), adoptée le 26 novembre 2015. Cette disposition impose au Collège l'adoption, au plus tard le 26 novembre 2017, d'une politique de lutte contre le tabagisme visant la création d'environnements sans fumée. Afin de se conformer à cette exigence, le Collège dépose le projet de politique de lutte contre le tabagisme.

Durant la période du 3 octobre au 1er novembre 2017, ce projet de politique sera en mode consultation. Les personnes ou groupes qui souhaitent apporter leurs commentaires et suggestions pourront communiquer avec la direction générale ou avec la secrétaire générale.

La politique sera adoptée par le Conseil d'administration le 28 novembre 2017. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été avisé de ce retard de deux jours.

Un projet amendé, s'il y a lieu, sera acheminé aux membres du conseil d'administration au plus tard le 14 novembre 2017.

Les principaux enjeux de cette politique sont liés à l'interdiction totale de fumer sur l'ensemble du territoire sous la responsabilité du Collège, ainsi que l'interdiction totale de fumer pour la clientèle et le personnel de la salle André-Mathieu qui se trouve sur le territoire du Collège.

Le projet de Politique de lutte contre le tabagisme est déposé pour consultation. Un avis de motion est également déposé.

Un avis de motion est donné qu'à une prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration, le président du Conseil d'administration proposera d'adopter la Politique de lutte contre le tabagisme.

(d) 5.6 Boutique / COOP

Le directeur général rappelle aux administrateurs que le Collège offre des services de librairie et de papeterie aux étudiants et au personnel au moyen d'une entité administrative que l'on nomme « La Boutique ». Le lieu sert aussi de centre de perception pour les différentes activités du Collège.

Dans le réseau collégial, la quasi-totalité des cégeps offre ces services via une corporation formée selon la Loi sur les coopératives et associée au réseau Coopsco.

La Boutique actuelle du Collège est à un tournant et doit faire face à plusieurs changements légaux, technologiques, employés, etc.

La Boutique ne bénéficie pas non plus des avantages qu'offre un réseau structuré comme Coopsco : expertise, pouvoir d'achat, technologie, etc.

Ainsi, des discussions ont été entreprises avec Coopsco en vue de créer une coopérative, liée au réseau Coopsco, et qui pourrait poursuivre les activités actuelles de la Boutique (sauf le centre de perception) et développer, au besoin, d'autres services ou assurer la vente d'autres produits offerts dans le réseau des cégeps.

Parmi les principes qui guident ces négociations, notons :

- La protection du personnel du Collège qui travaille actuellement à la Boutique
- Le maintien d'une qualité de service
- Le maintien de revenus d'opération (redevances)
- L'implication des étudiants et du personnel dans la gestion de la coopérative.

CONSIDÉRANT que le système de gestion comptable (SMS) de la boutique est en fin de vie;

CONSIDÉRANT que plus de 50% du personnel de la boutique partira à la retraite dans un délai de moins de 2 ans;

CONSIDÉRANT les demandes répétées des étudiants pour l'obtention d'une coopérative;

CONSIDÉRANT les nombreux besoins de mise à niveau technologique dans l'édition du livre (ventes en ligne);

Il est proposé par : M. Jacques Cyr

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DONNER le mandat au directeur général de négocier avec Coopsco en vue de transformer la Boutique actuelle du Collège en coopérative.

(*) 5.7 Régime d'emprunts à long terme (si requis par le Ministère)

Il n'y a aucun régime d'emprunts à long terme à présenter à ce stade-ci.

(d) 5.8 Règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour afin que les administrateurs prennent connaissance du Règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres contenant les précisions et les mises

à jour effectuées par le sous-comité du Conseil d'administration chargé de l'analyse et de la révision des règlements.

Le Règlement sera adopté lors de l'assemblée extraordinaire du Conseil d'administration le 30 octobre prochain, afin de laisser plus de temps aux administrateurs pour prendre connaissance du travail effectué par le Comité.

CA17/18-334.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

6.1 État de la situation sur les relations de travail avec le Syndicat des enseignantes et enseignants

La séance débute par la présentation de ce point. Le directeur général indique aux administrateurs que ce point sera traité à huis clos. Un membre propose de voter sur la tenue du huis clos. Le huis clos est voté à la majorité des membres du Conseil. Ce point se déroule donc à huis clos.

Le Conseil a pu entendre une présentation de la directrice des ressources humaines et des communications, la présentation du consultant qui a réalisé plus de 70 entrevues avec des enseignants et la présidente du syndicat des enseignantes et enseignants du Collège qui était accompagnée des membres du Comité exécutif.

Il a été convenu que l'équipe de direction poursuivra le travail au cours des prochains mois avec les recommandations du consultant. De plus, le syndicat a répondu favorablement mardi le 3 octobre à la demande de médiation déposée par la partie patronale le 12 juin dernier.

6.2 Révision du Plan stratégique 2014-2020

Le directeur général rappelle aux administrateurs que la journée du 5 octobre 2017 est retenue pour le personnel. Une rencontre spéciale du Conseil d'administration se tiendra le 30 octobre 2017 afin de traiter de ce point.

6.3 Portrait de la population étudiante – automne 2017

Madame France Lamarche, directrice des études, dresse aux administrateurs le portrait de la population étudiante pour la session d'automne 2017 :

7610 étudiantes et étudiants fréquentaient le Collège à l'automne 2017, après la date limite des abandons :

- 412 hors programme
- 3703 dans les programmes préuniversitaires
- 3495 dans les programmes techniques

4144 sont des filles et 3466 sont des garçons

6.4 Plan de travail des départements 2017-2018

La directrice des études explique aux administrateurs que le plan de travail constitue un moyen privilégié d'information qui permet de faire connaître la nature des responsabilités confiées aux départements et à leurs membres dans le but d'assurer la qualité de l'enseignement dispensé dans les différents programmes offerts. Le Plan de travail des départements pour l'année 2017-2018 est déposé pour information aux administrateurs.

CA17/18-334.7/
CORRESPONDANCE
ET COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

CA17/18-334.8/
VARIA

8. Varia

LA SÉANCE EST LEVÉE



Robin Blanchet
Président



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire
